Centre de Recherches et d'Etudes Techniques du Tapis

RAPPORT DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU
N° 2020/054-1

(Version française du rapport de classement 2020/054)

Conformément à l'EN 13501-1 (2007) + A1 (2013)

Notification par l'État Français auprès de la
Commission Européenne sous le n° NB 2401
Règlement (UE) n°305/2011

A la demande de :	FORBO-NOVILON BV De Holwert 12 7741 KC COEVORDEN PAYS-BAS
Nom groupe produit :	NOVILON VIVA
Description :	Revêtement de sol résilient (Famille EN ISO 26986) (description détaillée au paragraphe 2)
Date d'émission :	11/05/2020

Ce rapport de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques des produits similaires.
Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

La reproduction de ce rapport de classement n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Il comporte 3 pages

1. Introduction

Le présent rapport de classement définit le classement attribué au(x) produit(s) précité(s) conformément aux modes opératoires données dans la norme NF EN 13501-1 : Septembre 2007 + A1 (2013).

2. Détails du produit classé

2.1. Norme produit

NF EN 14041 (2005) « Revêtement de sols résilients, textiles et stratifiés – Caractéristiques essentielles ».

2.2. Description du produit

Revêtements de sol amortis à base de polychlorure de vinyle expansé (famille EN ISO 26986).

Essai en pose collée (colle acrylique BOSTIK MIPLAFIX 800 avec 300 g/m² de dépose) sur panneau de particules de bois non ignifugé classé C_{fl} –s1, de masse volumique (680 ± 50) kg/m³ et d'épaisseur (20 ± 2) mm.

Couche d'usage : 100 % PVC
Masse surfacique totale nominale : 1850 g/m²
Épaisseur totale nominale : 2,40 mm
Épaisseur de la couche d'usure : 0,25 mm

3. Rapports d'essais et résultats d'essais en appui de ce classement

3.1. Rapports d'essai

Nom du laboratoire	Nom du demandeur	N° Rapport d'essai	Méthode d'essais
C.R.E.T.	FORBO-NOVILON BV De Holwert 12 7741 KC COEVORDEN PAYS-BAS	RL 2020/252	NF EN ISO 9239-1

3.2. Résultats d'essais

Classes de réaction au feu des revêtements de sol résilients, classés sans essais supplémentaires :

Méthode d'essai NF EN ISO 11925-2	Le produit « **NOVILON VIVA** » répond aux exigences du tableau 3 de la norme NF EN 14041 (2005) et il est classé E_{fl} sans essais supplémentaires (CWFT).

				Résultats
Méthode d'essai	Produit	Nombre d'essais	Paramètres	Paramètres continus moyens
NF EN ISO 9239-1	NOVILON VIVA	3	Flux énergétique critique (kW/m²)	9,5
			Production de fumées (% X min)	170,9

4. Classement et domaine d'application

4.1. Référence de classement

Le classement a été effectué conformément à la norme EN 13501-1 : 2007 + A1 (2013)

4.2. Classement

Comportement au feu		Production de fumée
B_{fl}	-	s1

Classement : B_{fl} – s1

4.3. Domaine d'application

Le classement est valable pour les conditions d'utilisation finale suivantes :

- En pose collée sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl} – s1 et de masse volumique ≥ 510 kg/m³ et support fibres-ciment $A2_{fl}$-s1ou $A1_{fl}$ de masse volumique ≥ 1350 kg/m³.

Le classement est valable pour les paramètres produits suivants :

- Masse surfacique totale nominale : 1850 g/m²
- Épaisseur totale nominale : 2,40 mm
- Épaisseur de la couche d'usure : 0,25 mm

5. Limitations

Le présent document de classement n'est pas une approbation ni une certification de type du produit.

"Le classement attribué au produit dans le présent rapport est approprié pour une déclaration de conformité du fabricant dans le cadre d'une attestation de conformité du système 3 et pour le marquage CE dans le cadre de la Directive Produits de Construction.

Le fabricant a effectué une déclaration qui est archivée. Elle confirme que la conception du produit ne requiert aucun processus, aucune procédure, ni étape spécifique (pas d'ajout d'ignifuges, limitation des matières organiques, ni ajout de corps de remplissage) visant à améliorer la tenue au feu pour obtenir le classement atteint. Le fabricant a conclu, par conséquent, que l'attestation du système 3 est appropriée.

Le laboratoire d'essai n'a, par conséquent, joué aucun rôle dans l'échantillonnage du produit pour l'essai, bien qu'il conserve les références appropriées, fournies par le fabricant pour assurer la traçabilité des échantillons soumis à l'essai."

Le Responsable des Essais
David VANDIERDONCK

Pour la SARL C.R.E.T.
Le Directeur Technique
Marc WELCOMME

Fin du rapport de classement